

Tarbes le 15 Mai 2023



HOSPITALITE DE BIGORRE

Maison Saint-Paul
51, rue de Traynès
65000 TARBES

Chers amis, Hospitalières et Hospitaliers

Notre **JOURNEE DE RECOLLECTION** aura lieu le :

Samedi 17 Juin 2023

À la CITE SAINT-PIERRE à LOURDES

Nous vous espérons nombreux pour participer à ce temps de réflexion et de prière qui sera animé par le Père Maxime KOUASSI, Chapelain du sanctuaire de la Congrégation de Jésus et Marie (Eudiste) sur le thème :

« Allez dire aux prêtres de bâtir une chapelle ».

Programme de la journée

- 9 h 30 Accueil
- 10 h 00 1^{er} Enseignement du Père KOUASSI : Allez dire aux prêtres qu'on bâtit ici une chapelle
- 11 h 00 Messe célébrée par le Père KOUASSI
- 12 h 30 Déjeuner
- 14 h 30 2^{ème} Enseignement du Père KOUASSI : notre rôle d'hospitalier à l'exemple de Ste Bernadette
- 16 h 00 Prière

Réponse impérative avant le 5 Juin 2023.

Pour le repas : Le prix est fixé à **12,00 €** par personne. Il se déroulera à la Cité SAINT PIERRE. Une question d'argent ne doit empêcher personne d'y participer (voir avec votre responsable de secteur)

Veillez joindre votre règlement par **Chèque à l'ordre de l'Hospitalité de Bigorre**, au bulletin-réponse que vous voudrez bien retourner au plus tôt pour les prévisions d'intendance. **Compte tenu de l'impératif de communiquer le nombre de repas deux semaines à l'avance, il ne sera donc plus possible de prendre en considération les réponses et annulations parvenues après le 5 Juin.**

Vous pouvez bien sûr inviter vos conjoints, vos amis. Ils seront les bienvenus

Bien chers amis, dans la joie de nous retrouver, et avec mon amitié très fraternelle.

P.S. Afin de respecter la réglementation du droit à l'image, veuillez nous retourner dûment émargée l'autorisation que vous trouverez ci-jointe

Marc PRUNET-FOCH

✂

BULLETIN REPONSE à retourner avant le **5 Juin 2023** à l'adresse de l'Hospitalité de Bigorre.

Mme / Mlle : Secteur :

M. : Secteur :

Participera (ont) à la Journée de Récollection du samedi 17 Juin 2023: oui

Au repas : oui non Nombre de personnes:

Règlement pour la participation au repas (12 Euros par personne), joint : oui non

(Cocher le qui convient)

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné...

demeurant à...

- autorise gracieusement

- n'autorise pas (rayer la mention inutile) :

à compter de ce jour pour tout événement lié aux activités auxquelles je participe, en tant que membre de l'Association Hospitalité de Bigorre, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Hospitalité de Bigorre à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »)